

Présentation du Conseil général de la Vienne au Collège René Descartes

Je suis Très honorée d'être ici aujourd'hui afin de vous parler un peu plus en détails de l'institution qu'est le Conseil général.

Dans la Vienne, l'Assemblée Départementale est composée d'autant de Conseillers généraux que de cantons soit 38. Les dernières élections cantonales qui ont eu lieu en Mars 2011, ont entraîné le renouvellement de la moitié de l'Assemblée pour 3 ans, jusqu'en 2014, puisque date de la réforme territoriale.

Le Président Claude Bertaud a été réélu en Mars et conduira le Département avec ses élus d'Union Pour La Vienne jusqu'en 2014.

Il y a trois groupes politiques au sein de l'Assemblée : Union pour la Vienne, groupe socialiste et Initiatives & Progrès.

Pour l'année 2011, le Conseil général de la Vienne possède un budget de l'ordre de 400 millions d'euros à mettre au service des 419 000 habitants de la Vienne au travers de politiques diverses.

Comme toute collectivité, le Conseil général a des compétences dites obligatoires qui lui sont dévolues :

1/ L'action sociale => Venir en aide et répondre aux besoins des plus démunis tout au long de la vie (197M d'€)

C'est la première compétence, la plus importante qui correspond à quasiment 50% du budget. Le Conseil général est un partenaire essentiel des familles en matière de solidarité. C'est une politique qui comprend de nombreux volets allant des enfants en bas âge à nos aînés. La PMI, le handicap, l'insertion sociale, les maisons de santé pluridisciplinaire.

Chiffres clés : 9 Maisons Départementales de Solidarité, 27 sites de Protection Maternelle Infantile, 95 permanences sociales, 3 000 enfants vus par des médecins de la PMI, 2 200 personnes en situation de handicap bénéficiaires d'une aide à domicile ou en établissement, 10 300 personnes perçoivent le RSA (juin 2011).

Ainsi, sur notre canton de Châtelleraut Nord, tout le monde connaît l'Hôpital Camille Guérin qui a été inauguré en Mars 2001. Il s'est doté en Janvier 2011, d'un hôpital de jour pour personnes handicapées. C'est une grande première en France car cela donne une identité médicalisée aux personnes avec déficience mentale.

2/ Les collèges => Assurer des conditions optimales d'éducation. (45M d'€)

Le Conseil général a la responsabilité de construire, d'équiper et d'entretenir les 34 collèges publics de la Vienne et participe au fonctionnement des 11 collèges privés. Comme vous le savez, c'est une mission très importante, car il est une nécessité que vous ayez les meilleures conditions possibles afin d'étudier et de préparer votre avenir professionnel.

Chiffres clés : 15 925 élèves dans le public cette année, 3 485 dans le privé, 811 à René Descartes, 300 agents techniques ou encore 12 000 repas servis par jour.

Concernant le collège René Descartes, mon action au sein de l'Assemblée Départementale a permis la rénovation des cages d'escaliers dans l'externat, la fourniture de mobilier scolaire ou encore l'acquisition en Avril de 21 ordinateurs fixes et 1 ordinateur portable.

3/ Les transports => Répondre aux besoins de mobilité des habitants de la Vienne.

Les transports interurbains se divisent en deux grands volets : les transports scolaires et les transports interurbains de voyageurs.

Le Conseil général a la responsabilité d'offrir des services de transports performants avec une desserte du territoire dans d'excellentes conditions de sécurité, de fiabilité et de confort.

Chiffres clés : 16 500 élèves transportés quotidiennement grâce à 350 circuits scolaires. 20 lignes régulières « Lignes en Vienne » desservent 130 communes.

Ainsi, y-a t'il sûrement dans cette classe des élèves qui grâce au Conseil général se rendent au collège tous les jours et cela en toute sécurité avec un équipement des autocars en ceintures atteignant désormais les 90% du parc. Force est de constater que c'est un service demandé par les populations puisque la fréquentation sur « Lignes en Vienne » a augmenté de 27% en deux ans.

4 / Les routes => Entretien et moderniser le réseau routier départemental pour le confort et la sécurité des usagers (35M d'€)

Le but de cette politique est de gérer l'ensemble des différentes infrastructures de façon ambitieuse et porteuse d'avenir. Avec l'accroissement démographique, nous avons un regard plus particulier sur les évolutions à apporter sur le réseau en vue de prévenir les problèmes du futur liés à la forte augmentation du parc automobile.

Ainsi un exemple qui nous concerne tous, c'est la rocade de Châtelleraut. La modernisation de ce réseau routier qui entoure notre ville a été rendu possible grâce au concours du Conseil général, qui veille à la sécurité et au confort des usagers.

5 / Les Archives, le SDIS (9.47M d'€), la Bibliothèque Départementale

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours mobilise d'importantes ressources pour la protection des biens et des services. Avec près de 1 500 personnes, professionnelles et volontaires, la mission de protection est une nécessité au travers de la lutte contre les incendies, sinistres, catastrophes. 18 000 interventions en 2010.

Le but de la Bibliothèque et des Archives Départementales est d'apporter l'accès à tous à la culture, au patrimoine, et aux richesses de notre territoire. Il est nécessaire pour l'épanouissement des populations, d'y apporter une offre culturelle de qualité, accessible et ouverte.

L'animation Lire en Vienne, exposition et spectacle à Châtellerault à la fin octobre début novembre.

6/ Compétences choisies

Il se trouve qu'en France de nombreux départements sont en grandes difficultés dues à des dépenses mal maîtrisées, mais ce n'est pas le cas dans la Vienne. Grâce à une bonne gestion portée par le président Claude Bertaud et ses équipes, dont je fais partie, le Conseil général n'a pas à faire de choix cruciaux de réduction des dépenses d'investissements. C'est pourquoi il participe également au développement de l'activité économique du territoire (avec le développement de la Technopôle du Futuroscope ; l'installation de Center Parcs dans le Nord Vienne..), et bien d'autres domaines que vous connaissez :

- L'Environnement (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés),
- Le Logement (Faciliter la construction et la réhabilitation de logements : exemple Habitat 86)
- L'Agriculture (Plan urgence sécheresse 2011 : 500 000€ aux agriculteurs),
- La Politique Culturelle (réhabilitation de l'ancien théâtre de Châtellerault ; Heures Vagabondes : 15 concerts organisés 70 000 spectateurs),
- Les Sports (Caravane des sports; Un jour à Roland-Garros; Le Vigeant, j'y vais), Aide à Philippe Croizon,
- Le Tourisme (Développer l'attractivité du territoire : dizaine de pôles touristiques).

Ainsi, le Conseil général est un partenaire du quotidien des habitants de la Vienne. Que ce soit au niveau de la solidarité, de la cohésion sociale, des transports, de l'épanouissement personnel ou collectif, Le Conseil général de la Vienne et Claude Bertaud au côté de ses équipes, insufflent une dynamique porteuse de projets pour le territoire et ses habitants.

Je souhaite remercier Madame Jeannie Marécot, directrice de l'établissement René Descartes, pour cette initiative visant à vous faire découvrir cette institution française qu'est le Conseil général, et l'ensemble des personnels qui œuvrent dans nos collèges afin de vous apporter des conditions de formations et d'éducatrices optimales.

Valérie CHAMPION